

LES ENJEUX DE LA FORMATION ET L'EXAMEN DU PERMIS A1 / A2

La dimension sociale de l'usage de la motocyclette, au même titre que la voiture se développe fortement.

Au-delà du plaisir de conduire et des loisirs, il devient aussi un outil pratique de déplacement pour les études, le travail.

Les conducteurs de motocyclettes sont souvent exposés aux risques routiers.

Les conducteurs débutants représentent une part importante des tués et des blessés sur la route. Les accidents de la route ne sont pas une fatalité.

L'effort et le renforcement de l'éducation est d'amener tout conducteur à la maîtrise de compétences en termes de savoir, savoir-être, savoir-faire et savoir devenir.

Apprendre à conduire une motocyclette est une démarche éducative exigeante.

ACCESSIBILITE :

LE PERMIS A1 OU A2

Le **permis A1** concerne les motos de moins de 125 cm³ et pour les personnes ayant plus de 16 ans. Le candidat au permis A1 doit :

- Être âgé d'au moins 16 ans

Le **permis A2** concerne les motos de moins de 35 kw et pour les personnes ayant plus de 18 ans. Le candidat au permis A2 doit :

- Être âgé d'au moins 18 ans

1° DEVOLEMENT DE LA FORMATION

A. L'épreuve théorique moto

Un nouveau code appelé Épreuve théorique de moto (ETM) **remplace depuis le 1er mars 2020 les questions orales spécial motos, posées lors de l'examen des "épreuves plateaux"**. L'épreuve orale a été supprimée et remplacée par un examen du code de la route dédié aux motocyclettes.

L'examen théorique de moto prend la forme d'un questionnaire à choix multiples de 40 questions. 30 questions sont illustrées par une photo, 10 questions comportent des séquences vidéo. Le test dure environ 30 minutes.

L'examen aborde 9 thématiques différentes :

- La circulation routière
- Le conducteur
- La route
- Les autres usagers
- Les notions diverses
- La mécanique et les équipements

- Les équipements de protection – sécurité
- L'environnement
- Les premiers secours.

Les épreuves traitent du Code de la route et des spécificités de la conduite à moto. Les questions reproduisent des situations réelles sur route avec des points de vue variés : vue derrière le guidon, vue aérienne ou vue mixte motard / automobiliste.

Lors de sa formation, l'établissement de conduite met à disposition du candidat des outils pédagogiques tels que : livre de code moto, et un accès à l'apprentissage du code moto en ligne.

Le candidat devra se présenter munit d'un justificatif d'identité ainsi que sa convocation.

L'épreuve Théorique Moto (ETM) se déroule dans un centre agréé géré par sélectionnés par l'État, et le candidat devra donc répondre à 40 questions issues d'une base de données dédiée sur l'une des tablettes mises à sa disposition pour la durée de l'épreuve.

Cet examen dure environ 30 minutes et afin d'être reçu le candidat devra obtenir un score minimum de 35/40 et les résultats seront disponible par mail sous 24 heures.

B. Les épreuves pratiques

L'examen du permis de conduire des catégories A1 et A2 est composé de deux épreuves :

- L'épreuve hors circulation
- L'épreuve en circulation

L'épreuve pratique de la conduite permet de contrôler si les connaissances, les aptitudes et le comportement des candidats leur permettent de circuler en toute sécurité.

L'expert, un Inspecteur de la Conduite et de la Sécurité routière) évalue notamment l'autonomie et la conscience du risque du candidat et cherche à évaluer sa capacité d'adaptation aux situations et sa conduite autonome.

L'ÉPREUVE HORS CIRCULATION :

Le jour de l'examen le candidat est accompagné de l'Enseignant de la Conduite et de la Sécurité Routière titulaire d'une autorisation d'enseigner en cours de validé.

Le candidat présenté devra se munir d'un justificatif d'identité, l'expert procède aux vérifications d'usage.

Le candidat devra être équipé obligatoirement de son matériel :

- Casque homologué avec des dispositifs réfléchissants
- Blouson ou veste à manches longues
- Une paire de gants homologuée
- Pantalon ou combinaison
- Bottes ou chaussures montantes

L'épreuve plateau (hors circulation) d'une durée de minutes sur circuit fermé et aménagé comporte un parcours de 6 manœuvres.

Au 1er mars 2020, l'interrogation orale et les vérifications techniques sont supprimées du fait de la création de l'épreuve théorique générale moto.

Il s'agit pour l'inspecteur de contrôler le niveau de connaissances et de savoir-faire relatif à la catégorie A1 ou A2, notamment le sens de l'équilibre avec ou sans passager, l'emploi des commandes, l'acquisition des techniques de freinages et d'évitements.

- 1) Déplacer la moto sans l'aide du moteur
- 2) Déplacer la moto à allure réduite sans passager
- 3) Un effectuer un freinage d'urgence
- 4) Déplacer la moto à allure réduite avec passager
- 5) Effectuer un slalom
- 6) Effectuer un évitement

Barème de notation : A : PARFAIT B : NIVEAU SATISFAISANT C : NIVEAU INSUFFISANT

Le candidat déva obtenir un A ou B pour pouvoir valider l'épreuve dite HC

L'EPREUVE EN CIRCULATION :

L'objectif de l'épreuve en circulation est d'évaluer le niveau de connaissances, des compétences techniques et comportementales que le candidat à acquis pour circuler en toute sécurité.

Cette épreuve se déroule dans un environnement varié où le candidat doit notamment :

Utiliser les commandes, prendre l'information, analyser et décider, communiquer, diriger son véhicule, adapter son allure, utiliser la chaussée et maintenir les espaces de sécurité.

Lors de cette épreuve sera évaluée le positionnement du motard sur sa voie de circulation, notamment lors de la prise de virage et sera vérifié que la technique de la trajectoire de sécurité est maîtrisée.

L'expert réalise un bilan des compétences nécessaire et fondamentales devant être acquises pour une conduite en sécurité, car la conduite est un acte difficile qui engage une responsabilité forte.

Pour obtenir un résultat favorable, il faut avoir 21 points sur 27 et ne pas commettre d'erreur éliminatoire.

L'épreuve en circulation n'est accessible que si le candidat a validé l'épreuve hors circulation.

Le candidat peut accéder à ses résultats minimum 24 heures après son épreuve en se connectant avec ses identifiants sur la nouvelle plateforme dénommée RDV PERMIS.

Sur le site, le candidat devra visionner une courte vidéo relative à la conduite à tenir et ensuite pourra télécharger son bilan de compétences.

Ce certificat tient lieu de permis de conduire sur une durée de 04 mois à compter de la date de l'épreuve.

En cas de contrôle par les forces il devra le présenter accompagné de sa pièce d'identité et la plaque A jeune conducteur.

Suite à la réussite de l'examen du permis de conduire, le candidat à l'option de réaliser les démarches de fabrication du titre du permis de conduire sur le site de l'ANTS.